



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 26 novembre 2020

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PARTICIPE AU « MOIS DE L'INNOVATION PUBLIQUE »

Pleinement engagés dans la modernisation du service public, les agents du ministère se mobilisent pour améliorer le quotidien des usagers.

Plus de 30 projets sont ainsi mis à l'honneur dans le cadre du « Mois de l'innovation publique », pour valoriser les capacités d'innovation des services et des agents publics, mais aussi les initiatives locales engagées et les solutions développées, notamment en réponse à la crise sanitaire.

Une administration en mouvement, qui participe à la transformation au cœur des territoires.

Le « Mois de l'innovation publique » a pour objectif, grâce à un programme d'événements organisés sur tout le territoire, de mettre en lumière des méthodes, des bonnes pratiques et des projets pensés pour concevoir plus efficacement les politiques publiques.

Ce temps fort est l'occasion de présenter certains projets phares du ministère, tels que :

- **Les nouvelles applications « Mes papiers » et « Mon rendez-vous permis »**, qui facilitent la gestion numérique des titres d'identité et la prise de rendez-vous en ligne pour l'examen du permis de conduire ;
- **Le site Moncommissariat.fr**, qui permet un accès digital aux services de la Police nationale ;
- **Les « CovidBox »**, ou laboratoires mobiles d'analyse de tests PCR mis en place par la Gendarmerie nationale dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- **Le nouveau site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés**, qui permet de réaliser un grand nombre de démarches en ligne.

Pour découvrir ces innovations et bien d'autres : <https://youtu.be/xl9euZgA2Ts>

L'innovation publique, qu'est-ce que c'est ?

L'innovation publique désigne une administration en mouvement, qui promeut l'innovation dans les services publics, de la conception à la mise en œuvre des politiques publiques. Ce mouvement est fait d'initiatives concrètes, tant pour l'utilisateur que pour l'administration elle-même, portées par les acteurs publics (services de l'État, opérateurs, collectivités, hôpitaux) sur l'ensemble du territoire, et dans toutes les administrations.